

Règles et informations 4e édition San Giorgio Walking, 21 septembre 2025

- a) Chaque participant participe à la randonnée à ses propres risques et périls. L'état de santé doit être bon, et chaque participant doit être capable de gérer un dénivelé important de plus de 900 mètres et posséder les compétences techniques nécessaires pour maîtriser une descente très exigeante.
- b) L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de problème de santé. Un poste de secours du SAM et des pompiers de Mendrisiotto sera positionné à des points stratégiques le long du parcours pour apporter une assistance.
- c) Chaque participant doit disposer d'une assurance maladie et accident qui couvre, le cas échéant, tous les frais liés à un transport en ambulance ou en hélicoptère.
- d) Chaque participant est tenu d'intervenir en cas de problème de santé d'un autre participant et d'alerter immédiatement le service de secours Mendrisiotto (SAM) en composant le 144.
- e) La randonnée n'est ni chronométrée ni compétitive. Aucun prix n'est prévu, mais un souvenir sera offert à chaque participant.
- f) Les bâtons de marche et les écouteurs sont autorisés.
- g) La randonnée est ouverte aux individus, familles, groupes, duos maître-chien et aux enfants dès 12 ans accompagnés de leurs parents.
- h) Chaque participant est prié de porter un téléphone portable pour les urgences.
- i) Chaque participant doit respecter le parcours balisé et suivre les instructions des volontaires présents sur le trajet. Toute infraction peut entraîner une disqualification.
- j) La randonnée a lieu par tous les temps. Temps maximum de marche : 5 heures.
- k) Chaque participant doit porter son numéro de dossard de manière bien visible. Les dossards seront distribués sur la place devant l'école secondaire de Riva San Vitale, accompagnés d'un mot de passe pour télécharger le kit de départ numérique. Retrait des dossards uniquement le dimanche entre 8h30 et 9h00.
- l) Le départ de la randonnée est prévu à 9h00 à Riva San Vitale (la zone de départ sera signalée), entre la Via Settala et la Via Motta.
- m) Le parcours, d'un peu plus de 11 km, ne propose aucun point de ravitaillement organisé par les organisateurs. Les participants doivent prévoir leur propre nourriture et boisson.
- n) L'inscription comprend un repas au retour, sur la place devant l'école secondaire.
- o) Des douches, des toilettes et des vestiaires sont disponibles dans le gymnase adjacent à l'école secondaire.
- p) Pour les duos maître-chien : seuls les chiens enregistrés avec une puce électronique et couverts par une assurance responsabilité civile sont autorisés. Ne sont pas admis : les chiens non enregistrés, non assurés, les femelles en chaleur, les chiens portant des colliers étranglants ou à pointes orientées vers l'intérieur, les colliers électriques, ou les chiens en mauvais état de santé évident. Les chiens doivent être tenus en laisse tout au long de l'événement, y compris dans les zones de repos. Les maîtres doivent être majeurs.
- q) Les données des participants peuvent être utilisées par les organisateurs et leurs partenaires pour l'envoi de newsletters et d'informations relatives à l'événement.
- r) Les organisateurs considèrent que chaque participant a pris connaissance et accepte tous les points du présent règlement officiel.
- s) Annulation d'inscription : aucun remboursement n'est prévu pour les personnes

annulant leur inscription. Sur présentation d'un certificat médical valide au moins 10 jours ouvrables avant l'événement, l'organisateur se réserve le droit d'examiner un éventuel remboursement ou de reporter l'inscription à l'édition suivante. En cas de remboursement, le montant de l'inscription sera restitué, déduction faite des frais de transaction, via le même moyen de paiement (carte bancaire ou virement bancaire).

t) Fermetures de routes : le parcours est partiellement fermé à la circulation. Les organisateurs et les autorités policières demandent aux participants d'utiliser les trottoirs ou, en leur absence, de marcher sur le côté droit de la route. Les participants sont en tout cas tenus de respecter le code de la route. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect.

Tous droits réservés.